

Aufsätze



Robert Roth, professeur à l'Université de Genève



Vanessa Thalmann, assistante à l'Université de Genève

La Cour européenne des droits de l'homme, le Tribunal fédéral et le droit transitoire des mesures de sûreté

Table des matières

I. Introduction

II. Sanction et exécution de la sanction

III. Regards critiques

IV. Conclusion

I. Introduction

L'«année transitoire» au terme de laquelle les internements prononcés sous l'ancien droit (art. 42 et 43 ch. 1 al. 2 du Code pénal en vigueur jusqu'au 31.12.2006, ci-après: aCP) devaient être transformés en mesures de sûreté du nouveau droit s'est achevée le 31.12.2007.¹ Il a toutefois fallu attendre l'automne 2008 pour que le Tribunal fédéral complète et...

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren →

Kaufen →

 Login